

La seigneurie de Montagny [suite]

Autor(en): **Brulhart, Fridolin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Sires de Montagny

LA SEIGNEURIE DE MONTAGNY

par

FRIDOLIN BRULHART, chapelain.

(Suite)

2. Guillaume I^{er} de Montagny. (1266-1313)

Aymon II de Montagny était mort en laissant cinq enfants dont l'aîné n'avait pas encore atteint sa majorité. Ces enfants se nommaient Guillaume, Hartmann, Henri, Alice et Isabelle. Leur tante, appelée aussi Alice, aurait épousé, *dit-on*, Guillaume, coseigneur d'Estavayer. Hartmann devint seigneur de Belp; Isabelle épousa Girard de Palézieux, fils de Hugues, bailli de Vaud.

Le droit féodal prescrivait à chaque changement de seigneur ou de suzerain le renouvellement de l'hommage lige avec le serment de fidélité. Le jeune seigneur Guillaume de Montagny dut s'exécuter. Il fut amené par trois de ses vassaux, Girard de Goumoëns, Etienne Mottet et Hugues de Pellye, qui lui servirent de cautions, à La Tour de Peilz, devant le comte Pierre de Savoie. Là, en présence de l'évêque Jean de Cossonay, le 11 avril 1267, il dut prêter hommage lige à son seigneur suzerain. Les témoins furent Hugues de Palézieux, le seigneur Guillaume de Villarzel, Girard d'Oron, son frère Pierre et quelques nobles savoyards. On fit trois actes de cette prestation d'hommage. Dans les deux derniers, plus explicites, le comte

Pierre déclarait qu'il voulait bien oublier les injures, méfaits et dommages causés par le père de Guillaume, feu Aymon, et pardonner sa trahison. Guillaume excepte de l'hommage le village de Belfaux, qu'il compte vendre dans le courant des deux années suivantes. Il réserve encore les villages de Dompierre, de Domdidier et de Russy qui dépendent des sires de Neuchâtel-Aarberg ainsi que tout ce qu'il tient de l'évêque de Lausanne, à Corcelles, avec le cours de la Broye depuis le pont de Granges jusqu'au lac de Morat. Il réserve aussi le péage de Corcelles et les villages de Grolley et de Lossy ¹.

Le seigneur Guillaume étant mineur, Pierre de Savoie ne se contenta pas de cette triple prestation d'hommage. Il exigea une garantie de la part des tenanciers de fiefs de la seigneurie. Le 1^{er} mai de la même année, quatre vingt sept hommes liges du seigneur Guillaume durent donner consentement et approbation à l'acte de vassalité de leur jeune maître et promettre de prendre les armes même contre lui s'il ne tenait pas ses engagements. L'acte de leur serment fut scellé par Jocelin, coseigneur de Pont et Jacques, coseigneur d'Estavayer. Pierre de Savoie était venu lui-même recevoir, devant le château de Montagny-les-Monts l'imposant témoignage de fidélité des vassaux de Guillaume ².

En 1272, les frères Guillaume, Hartmann et Henri de Montagny approuvèrent une donation faite à Hauterive par le donzel Pierre dit de Lonmay. Cette donation consistait en un muids de froment à percevoir annuellement sur la dîme de Russy et le tènement que Pierre possédait à Montagny ³.

Le 14 août 1273, les trois jeunes coseigneurs firent un partage de leurs biens ; on attribua à Hartmann le château de Belp et le Belpsberg. Cependant, le partage ne donna

¹ Wurstemberger, IV, 403.

² Ibidem, p. 405.

³ Reg. Hauterive, n° 617.

pas satisfaction aux trois frères ; on en refit un autre, en 1277, qui fut définitif ¹.

En 1274, le seigneur Guillaume, moyennant la somme de 140 livres, affranchit Olivier de Chatonnaye, fils de Conon, de l'hommage que ce tenancier lui devait. Il l'exempta aussi de l'obligation de la résidence dans la seigneurie, résidence due pour 10 livrées de terre vendues autrefois à Conon ².

Comme nous l'avons dit plus haut, le seigneur de Montagny était vassal de l'évêque de Lausanne pour certaines terres et droits régaliens qu'il tenait de l'évêché. Le 12 mai 1276, il reconnut tenir en fief du prélat les chemins publics depuis le ruisseau du Chandon jusqu'au Laengenberg ; le cours de la Broye depuis le lac de Morat jusqu'au gué des Allemands ; le péage de Montagny, l'avouerie de Chiètres et tout ce qu'il avait ou ce que d'autres tenaient en son nom à Sauvit et à La Vaux de Lutry ³. Guillaume avait lui-même reçu l'hommage de ses vassaux entre autres, le 5 décembre 1276, celui d'Uldriod de Mannens.

Prez et Corserey.

Une chronique de Montagny, attribuée à Mgr de Lentzbourg, dit que les enfants d'Aymon de Montagny vendirent en 1270, en pur et franc alleu, avec le consentement des nobles et bourgeois de Montagny, à Aymon de Prez, les villages de Prez et Corserey avec toutes leurs dépendances et droits. Mais Aymon de Prez était déjà seigneur de ce village vers 1260. Il est probable que cette vente eut lieu avant la domination de la Savoie, car dans les prestations d'hommages au comte Pierre les sires de Montagny ne mentionnent ni Prez, ni Corserey.

Les de Prez sont souvent cités dans le « Regeste d'Hauterive ». Le texte des citations nous fait conclure que cette

¹ Arch. Turin.

² Ibidem.

³ Mémorial, VI. 48.

famille était originaire plutôt de Prez-vers-Noréaz que de Prez-vers-Siviriez qui n'était alors qu'un hameau de peu d'importance. Conon de Prez, fils de Boson et père d'Aymon était de Prez-vers-Noréaz.

La seigneurie de Belp séparée de Montagny.

A l'occasion d'une donation faite par Aymon de Montagny et sa femme Marguerite à Hauterive, en 1262, le régeste nomme comme enfants d'Aymon : Guillaume, Henri, Aymon et Clément. Il est probable que le nom de Clément aura été mal interprété par un copiste et qu'il s'agit d'Hartmann. Dans le partage de la seigneurie de Montagny il n'est nullement question de Clément. Cette donation de 1262 comprenait l'usage des pâturages et des droits sur une prairie appelée Pré-Dossel située près de Corcelles, mais sur le territoire de Dompierre.

L'essai de partage du 14 août 1273 n'avait pas satisfait les deux fils aînés de feu Aymon de Montagny, Guillaume et Hartmann qui, en novembre 1277, par acte fait à Misery, choisirent deux arbitres pour procéder à un partage définitif. Ces arbitres, Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne et Conrad de Wædiswyl, bailli impérial, attribuèrent à Hartmann la seigneurie de Belp avec toutes les dépendances, droits et possessions situées au-delà de la Sarine. Guillaume restait cependant le seigneur dominant et conservait la seigneurie de Montagny avec toutes les dépendances existant en-deçà de la Sarine, du côté romand¹.

Hartmann renonçait à tous ses droits de coseigneur sur le mandement de Montagny ; c'est pourquoi, le 5 janvier 1278, il ordonnait à tous ses anciens feudataires et tenanciers de Montagny de prêter hommage désormais au seigneur Guillaume. Les deux autres frères, Henri et Aymon, reçurent probablement quelques biens et revenus,

¹ Reg. frib., p. 130.

en apanage. Le premier possédait une maison à Estavayer. Aymon avait embrassé la carrière ecclésiastique.

Hartmann et sa descendance.

Hartmann fut seigneur de Belp de 1277 à 1281. Son fils Ulrich, qui lui succéda, fut longtemps hostile aux Bernois ; il avait épousé Claire d'Affoltern, héritière de la seigneurie de Gerenstein. Après la bataille de Donnerbühl, cette seigneurie fut dévastée par les Bernois et le château de Belp détruit après un siège de 12 jours. Ulrich dut faire la paix, se déclarer bourgeois de Berne, dont il devint conseiller en 1320.

Hartmann II, fils d'Ulrich de Belp épousa Nicole d'Englisberg. Ses enfants : Jean, Ulrich II, Nicolette, Alexia et Catherine étaient les derniers descendants de cette branche de Montagny. Catherine survécut à ses frères et sœurs et hérita de la seigneurie de Belp qu'elle apporta en dot à son mari Pierre d'Estavayer-Cugy. Elle était la mère du fameux Gérard d'Estavayer qui tua Othon de Grandson à Bourg en Bresse dans un duel judiciaire en 1397. Quelques années auparavant Gérard et sa mère Catherine avaient vendu la seigneurie de Belp à Pierre Wabern, bourgeois de Berne.

Corcelles. Péage.

Le comte de Gruyère avait cautionné les trois frères Guillaume, Hartmann et Henri de Montagny qui avaient emprunté à Rodolphe de Verraz et à sa femme Ambroisie la somme de 80 livres lausannoises et qu'ils remboursèrent par l'intermédiaire du comte en mars 1280¹. La même année, Guillaume reconnut avoir reçu en fief de l'évêque de Lausanne Guillaume de Champvent, douze poses de terre à Corcelles dont cinq au-dessous de Montongis et cinq

¹ Arch. Turin.

au champ des Essinges, avec la dîme de ce champ. Il promit de garantir la franchise d'alleu de ces terres ¹.

Au mois d'août, il affranchit les habitants de Fribourg du péage qui leur était réclamé pour aller à Payerne et en revenir. Il reçut en compensation 20 marcs d'argent ².

Domdidier. Montagny.

En 1284, Ulrich et Pierre, fils de Conon de Domdidier, vendirent au seigneur Guillaume de Montagny le tiers de la dîme d'Olleyres et la moitié d'un pré à Domdidier pour le prix de 24 livres. Les nobles d'Avenches, les Major et les nobles de Domdidier possédaient alors des biens et revenus assez considérables dans ce village.

La même année, Guillaume, fils de Conon de Morens, hypothéqua pour 10 ans divers biens situés à Montagny, en faveur de Jean Romanel de Montagny qui lui avait prêté la somme de six livres ³.

Amédée V de Savoie, dit le Grand, succéda à son oncle Philippe comme comte de Savoie en 1285. Il donna comme apanage à perpétuité, à son frère cadet Louis, les seigneuries, villes et châteaux des Clées, d'Yverdon, de Cudrefin, Moudon, Romont, Rue, ainsi que la suzeraineté sur la seigneurie de Montagny. Louis prit cette même année le titre de seigneur de Vaud. L'histoire l'appelle baron de Vaud, bien qu'il n'ait jamais, dans un seul acte, pris ce titre. Les seigneurs et les villes durent prêter serment de fidélité et hommage lige au nouveau maître.

Guillaume de Montagny accomplit cette formalité le 31 janvier 1286. Il se reconnut vassal de Louis de Savoie pour les seigneuries de Montagny et de Belp et les villages de Lovens et de Lentigny ⁴.

¹ Memorial, VI. 51.

² Arch. Turin.

³ Arch. Turin.

⁴ Arch. Turin.

Nous devons rappeler que Guillaume était resté seigneur dominant de Belp. C'est la raison pour laquelle Belp était compris dans cet hommage.

La même année, Rodolphe de Grolley, bourgeois de Fribourg, céda au seigneur Guillaume, moyennant droit de rachat, sa maison et tout ce qu'il possédait à Montagny pour 16 livres lausannoises. En 1287, le 25 juin, Pierre, dit de Bossens, vendit au même seigneur ses propriétés de Domdidier pour 10 livres¹. Par contre, l'année suivante, Guillaume offrait, pour 200 livres viennoises, à Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, les villages de Cerviens, Valovens, Bandenet, et Ovans, que sa femme Luquette avait hérités de son père le chevalier Etienne de Cusances. Il avait lui-même prêté hommage pour cette seigneurie franc-comtoise en 1386 au sire Jean de Montbéliard².

(A suivre)

¹ Arch. Turin.

² De Gingins, Rech. sur les sires de Montfaucon, p. 174.